

Association Union des Arts - Section DANSE 2018-2019

Contact : Hélène MURY-PAULI 06 34 33 52 25

Courriel : uda.danse@gmail.com / Site : <http://www.uniondesarts.org> / Page Facebook Union des Arts

Cours	Lieux	Activités	Jour, horaire	Tarifs (cours, adhésion)
Danse moderne Hip Hop	Salle de danse Complexe sportif Sartilly	Moderne 5-7 ans Moderne 7-10 Hip Hop +9ans déb Hip Hop +11ans Hip Hop avancés	Mercredi 13h30-14h30 Mercredi 14h30-15h30 Jeudi 16h45-17h45 Jeudi 17h45-18h45 Vendredi 19h-20h	165 € / an ou 55€x3chqs + 20 € /an adhésion et costumes UDA
Danse africaine	Salle de danse Complexe sportif Sartilly	Africaine 5/7 ans Africaine + 7 ans Adulte (cours accompagné par des percussionnistes)	Vendredi 17h-18h Vendredi 18h -19h Jeudi 18h45-19h45	165 € / an ou 55€x3chqs + 20 € /an adhésion et costumes UDA

Le tarif annuel est calculé sur une base de 30 cours.

Le règlement des cours est à adresser au professeur de danse (à l'ordre d'Alexandra Lecornu).

Le règlement de l'adhésion et des costumes (20€) à adresser à l'association (à l'ordre de l'Union des Arts).

Réductions :

- **Déduction de 45€/an (ou 15€ /trim)** pour le 2^{ème} d'une même famille ou une 2^{ème} activité en danse.
- Les coupons **Spot 50 (11-15 ans)** et **Atout Normandie (15-25 ans)** sont acceptés.

NB : La carte d'adhésion UDA offre des réductions pour tous les spectacles de la saison culturelle de la Communauté de Communes Avranches Mont St Michel. N'oubliez pas de la demander.

INSCRIPTIONS : mercredi 4 juillet 13h30-15h30 salle de danse

samedi 1^{er} septembre 2018, au Forum (Complexe sportif de Sartilly), 14 à 16h.

REPRISE des cours : à partir du mercredi 12 septembre 2018

Conditions d'inscription :

Pour des soucis de trésorerie et d'organisation des cours, le règlement de la totalité des cours de l'année doit se faire dès l'inscription ou les premiers cours, par chèque global ou trois chèques remis en même temps (le 2^è chèque sera encaissé en janvier, le troisième en avril).

Les règlements en espèces seront payés en totalité dès le début de l'année.

Ne pas oublier l'adhésion à l'ordre de l'UDA.

Une carte d'adhésion vous sera alors remise (et attestation d'inscription sur demande).

Costume :

Une participation de 10€ sera demandée dès le début de l'année par l'UDA à chaque élève qui participera à la fête de fin d'année pour les costumes (que les enfants garderont ensuite).

Pour le bon déroulement des cours :

Le respect des horaires de début et fin de cours est demandé par le professeur.

Avant et après les cours, les élèves ne sont pas sous la responsabilité du professeur.

DATES À RETENIR :

- **Journées européennes du Patrimoine : 15-16 septembre 2018, à Champcey**
- **Assemblée générale de l'Union des Arts : Mardi 13 novembre, 20h, Mairie de Sartilly.**
- **Fête de fin d'année Musique et Danse : Vendredi 28 juin, à la salle culturelle de Sartilly.**

BULLETIN D'INSCRIPTION	Année 2018-2019
SECTION : DANSE MODERNE, HIP-HOP, DANSE AFRO	

A remplir et à donner à la responsable ou au professeur dès l'inscription.

Je soussigné(e)
 Adresse :
 Téléphone :
 Adresse courriel (e-mail) :

- inscrits :

NOM et Prénom	Activité	Jour et horaire	Date de naissance

- règle le montant des cours (1 heure) soit **165€ pour l'année** ou **3 chèques de 55€**.
 en espèces (la totalité) ou par chèque à l'ordre d'Alexandra Lecornu
en soustrayant
 Spot 50 Atout Normandie -45€/an (ou 15€/trim) pour le 2^{ème} d'une même famille ou un 2^{ème} cours
- règle l'adhésion à l'association et les costumes soit **20€/pers. pour l'année**
 en espèces ou par chèque à l'ordre d'Union des Arts

Le tarif annuel est calculé sur une base de 30 cours.
Reprise des cours le mercredi 12 septembre 2018.

IMPORTANT -

L'élève s'engage pour l'année. En cas d'abandon, sauf cas majeur (blessure avec certificat, déménagement..), aucun remboursement ne sera effectué.

Cocher les cases ci-dessous :

Droit à l'image

- J'autorise l'Union des Arts, dans le cadre des activités qu'elle propose, à reproduire ou montrer les photos et films me représentant/ représentant mon ou mes enfant(s), pour les usages suivants : publications dans la presse, site internet, film du spectacle.

Autorisations pour les enfants mineurs

- J'autorise mon/mes enfant(s) mineur(s) à participer aux activités organisées dans le cadre de l'Union des Arts.

- J'autorise le professeur responsable de l'activité, en cas d'accident ou de maladie imprévisible et dans le cas où il serait impossible de me joindre, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne santé de mon/enfant(s) (soins médicaux, transfert à l'hôpital, intervention chirurgicale).

NB :

- **En cas de retard pour récupérer votre enfant, merci d'informer Alexandra par sms au 06 15 36 04 85. Votre enfant devra attendre à l'entrée de la salle de danse.**
- **Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul(e), veuillez joindre une autorisation écrite signée.**

Fait à le

Signature(s) :